

# VOS DÉCHETS AMIANTÉS DANS NOTRE ISDND



PROFESSIONNELS

## LES ÉTAPES AVANT DE DÉPOSER VOS DÉCHETS AMIANTÉS

Prise de RDV



Transmission de la  
fiche d'information  
préalable [FIP]



Création du bordereau de suivi de  
déchets amiantés [BSDA]  
obligatoire sur TRACKDECHETS

### Éléments amiantés acceptés sur notre site :

Tous les Déchets de Matériaux de Construction Contenant de l'Amiante [DMCCA] sont acceptés sur notre site de Saint-Martin-du-Tertre.

17 05 03\* : Terres amiantées  
17 05 07\* : Ballast amianté  
17 09 03\* : Gravats amiantés  
17 06 05\* : Enrobés amiantés,  
bétons amiantés, débris,  
EPI/EPC, amiante ciment

17 04 09\* : Déchets métalliques amiantés  
17 04 10\* : Câbles amiantés  
17 06 01\* : Matériaux d'isolation amiantés  
17 02 04\* : Bois, verre et matières  
plastiques amiantés

Les DMCCA doivent être conditionnés conformément à la réglementation en vigueur [Big-Bag sur palette, palette filmée, conteneur bag]. Tous éléments amiantés mal ou non conditionnés seront refusés.

Pour votre protection, vous pouvez vous procurer des kits de désamiantage [masque de protection- gants - combinaison de protection] et des sacs spécifiques amiante sur nos ECOTRI [déchetteries professionnelles]. Vous pouvez nous confier la gestion du transport de vos DMCCA.

# VOS DÉCHETS AMIANTÉS DANS NOTRE ISDND



PROFESSIONNELS

## NOTRE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX

### Saint-Martin-du-Tertre

RD 909, 95270 Saint-Martin-du-Tertre



Le site de Saint-Martin-du-Tertre est autorisé à réceptionner 105 000 t/an de DMCCA  
Autorisation par arrêté préfectoral n°IC-20-027 du 10/03/2020  
APC n°IC-23-073 du 19/06/20203  
APC n°IC24-101 du 06/08/2024

En cas de doute, notre équipe est à votre écoute au 06.50.72.46.01

[contact@tersen-env.com](mailto:contact@tersen-env.com) | [www.tersen-env.com](http://www.tersen-env.com)